

MAIRIE
DE
GUERVILLE

Tél. : 02 32 97 04 11

Fax : 02 32 97 18 96

e-mail : mairie.de.guerville.76@wanadoo.fr



76340

ARRÊTÉ N° 2022 – 12

Arrêté de circulation alternée manuellement Remplacement poteau incendie - Rue de l'église

Le Maire de la commune de Guerville

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, et notamment l'article R411-8

Vu la demande du 26 septembre 2022 de Veolia Eau - 76 202 Dieppe

Vu les travaux de remplacement d'un poteau incendie Rue de l'église

Considérant que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Du 17 octobre 2022 jusqu'à la fin des travaux (30 jours calendaires), dans le cadre du remplacement d'un poteau d'incendie, la circulation sera alternée manuellement dans les deux sens de la Rue de l'église.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, l'entreprise Veolia Eau mettra en place une signalisation routière adaptée à la gêne occasionnée.

Article 3 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Guerville

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur. Le Maire et la gendarmerie sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guerville,

Le 26 septembre 2022

Etienne LANNEL

Maire

